

République Française
Département Ile-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 21/09/2026
Et
Publication ou notification du :
21/09/2026

L'an 2026, le 14 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/09/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : CUZZI Corinne, GUAIS Angélique, HEULOT Françoise, HUREL Justine, RACAPÉ Mélissa, VANDESTICK Camille, MM : BOUY Pierre, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

Excusés ayant donné procuration : Mme MARGOTTIN Anna à Mme HEULOT Françoise, MM : CATILLON Vincent à M. BOUY Pierre, QUINIO Philippe à M. NEVEU Joseph

A été nommé(e) secrétaire : M. TRICOT Nicolas

2026-79 – Bulletin municipal 2026

Monsieur le Maire indique aux élus que le bulletin municipal de l'an passé a été réalisé par l'imprimerie Ideo Marketing à Vitré.

Il a été demandé à l'imprimerie Ideo Marketing ainsi qu'à l'agence Portobello Communication d'établir une proposition tarifaire, qui comprend la mise en page et l'impression d'un bulletin de 32 pages édité en 330 exemplaires.

Les devis sont présentés à l'assemblée.

Après en avoir échangé, délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le devis de l'imprimerie Ideo Marketing à Vitré pour un montant de 1485.00 € HT soit 1 633.50 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 17 septembre 2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

Le Secrétaire de séance,
Nicolas TRICOT

